



2026

Commentaire au budget

00 Contexte économique et actualités

Message du Service des Finances

Ce commentaire expose avec transparence la situation financière actuelle de notre commune. Il vise à rassurer sur notre capacité à agir, tout en soulignant la nécessité d'un plan concerté pour l'avenir. La rigueur budgétaire, la priorisation des investissements et la recherche de nouvelles sources de financement doivent demeurer les piliers de notre stratégie pour restaurer la viabilité financière de la commune.

01 Commentaire sur les charges

02 Commentaire sur les recettes

03 Chapitres environnementaux

04 Conclusions

Le budget est présenté à l'organe législatif une seconde fois, à la suite du report du vote demandé le 19 décembre 2025 dans le but d'obtenir des compléments d'informations dans un contexte financier particulièrement sensible, notamment en ce qui concerne la planification financière présentée par l'organe exécutif.

Ce document est disponible en ligne sur :
www.rue.ch

Il est communiqué à l'occasion du Conseil général du **12 février 2026**.



TABLE DES MATIERES

Contexte économique et actualités	4
Préambule.....	8
Modifications apportées au budget présenté le 19.12.2025	9
1. Commentaire sur les charges	10
1.1 En général	
1.2 Les charges liées, un problème d'ordre structurel difficilement compressibles	
1.3 Détermination de la charge d'amortissement obligatoire	
2. Commentaire sur les produits	18
2.1 En général	
2.2 ESTIMATION DE L'IMPOT sur le revenu et la fortune des personnes physiques (méthode appliquée)	
2.3 Contrôle de la méthode d'estimation par le service des finances	
2.4 Quel résultat espérer en fonction du taux d'impôt retenu ?	
3. Chapitres environnementaux	23
3.1 Approvisionnement en eau	
3.2 Traitement des eaux usées	
3.3 Gestion des déchets	
4. Conclusions	24
Annexes	25
Budget de résultat à 3 niveaux	
Evolution de l'endettement depuis 2010	
Ecarts sensibles commentés	

Exercice 2025

Contexte économique et actualités

Le contexte économique régional témoigne de la fragilité qu'ont nos communes fribourgeoises à pallier cette hausse continue des coûts par leurs propres moyens. En effet, bon nombre de nos voisines affichent des résultats déficitaires et ont dû ou vont devoir recourir à une hausse de

4

Un résultat déficitaire corrélé à la charge d'investissement et aux transferts de charge

L'année écoulée confirme une tendance préoccupante pour les finances communales dans le canton de Fribourg. Si la croissance démographique et la hausse des recettes fiscales des personnes physiques pourraient laisser présager une situation favorable, la réalité est tout autre : les communes font face à des charges croissantes qui pèsent lourdement sur leurs budgets.

Dans notre cas, ce sont principalement les charges transférées par le canton ainsi que les amortissements liés aux investissements réalisés par le passé qui constituent les principaux facteurs pesants sur le compte de résultats. Nous le verrons plus loin dans ce document, ces éléments **réduisent considérablement notre marge de manœuvre** et imposent une gestion rigoureuse pour maintenir l'équilibre financier.

Ce contexte, amplifié par des besoins toujours plus importants en matière de services publics et d'infrastructures, nous oblige à **prioriser nos investissements**, à **optimiser nos ressources** et à **anticiper les impacts à moyen terme**. Dès 2026, les nouvelles mesures de surveillance financière mises en place par le Service des communes viendront renforcer cette exigence de transparence et de planification.

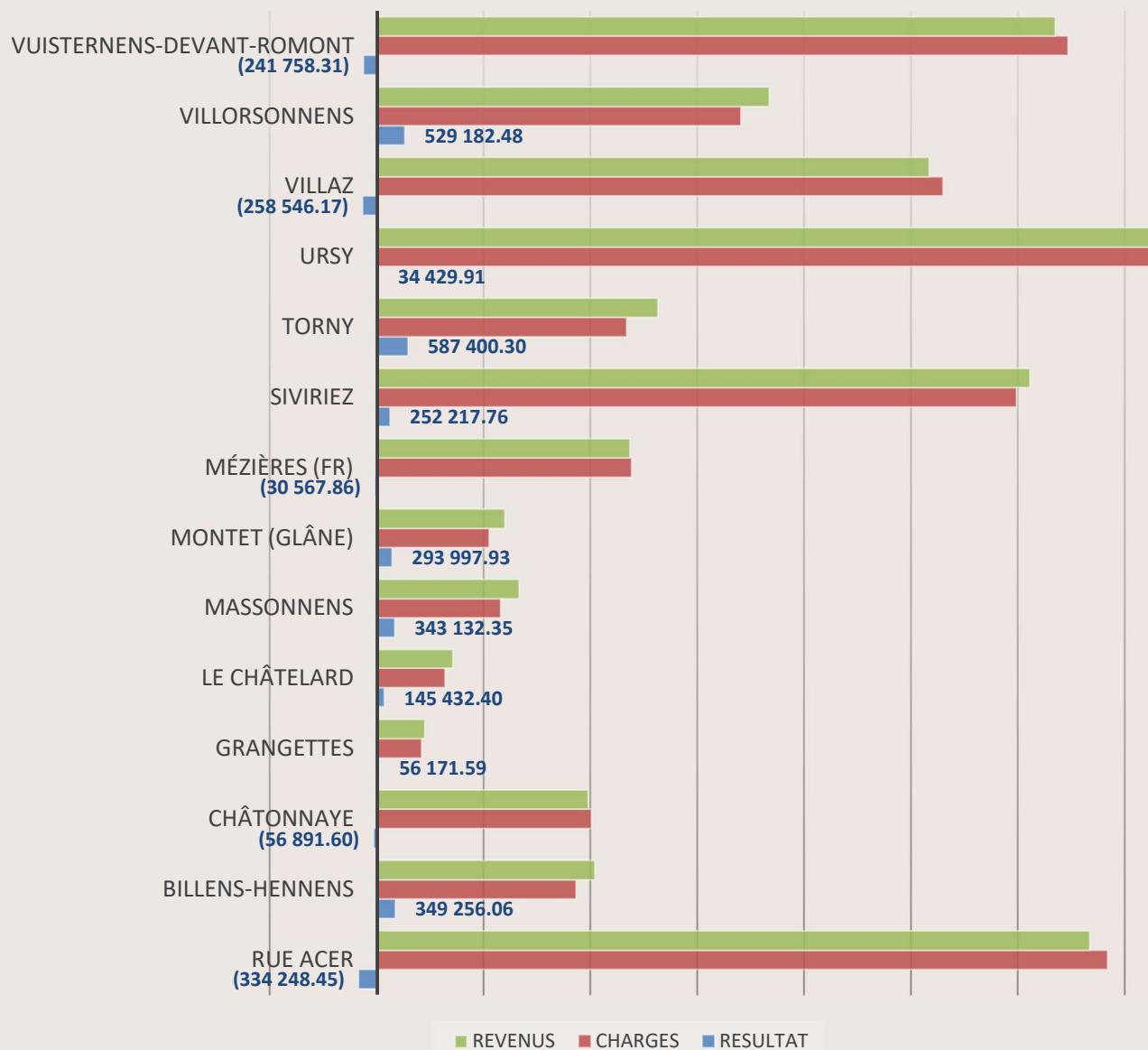
Notre commune s'inscrit dans cette dynamique proactive, consciente des défis à relever pour répondre aux attentes de la population tout en préservant sa santé financière.



Statistiques des communes de la Glâne

A des fins purement informatives et sans analyse approfondie des situations de nos communes voisines, vous trouverez ci-après quelques chiffres témoignant de la situation financière de ces dernières pour l'exercice 2024.

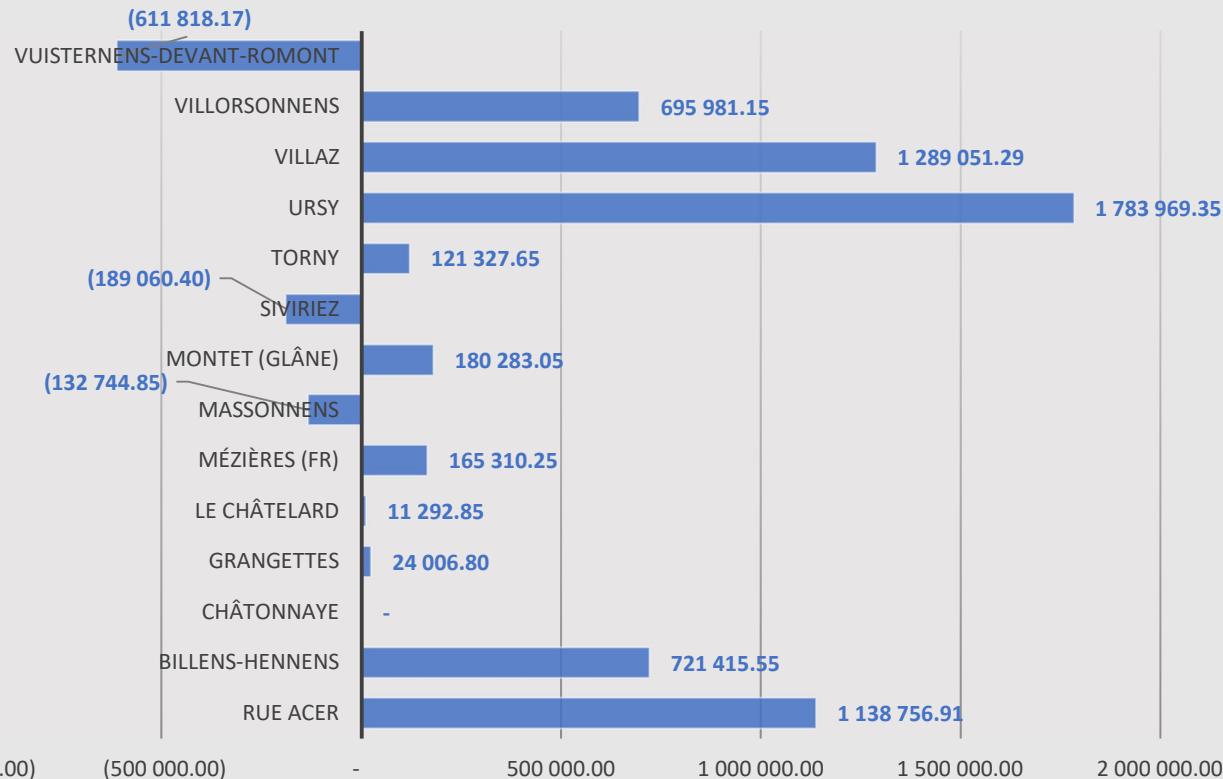
2024 - Compte de résultats des communes de la Glâne (excepté Romont)



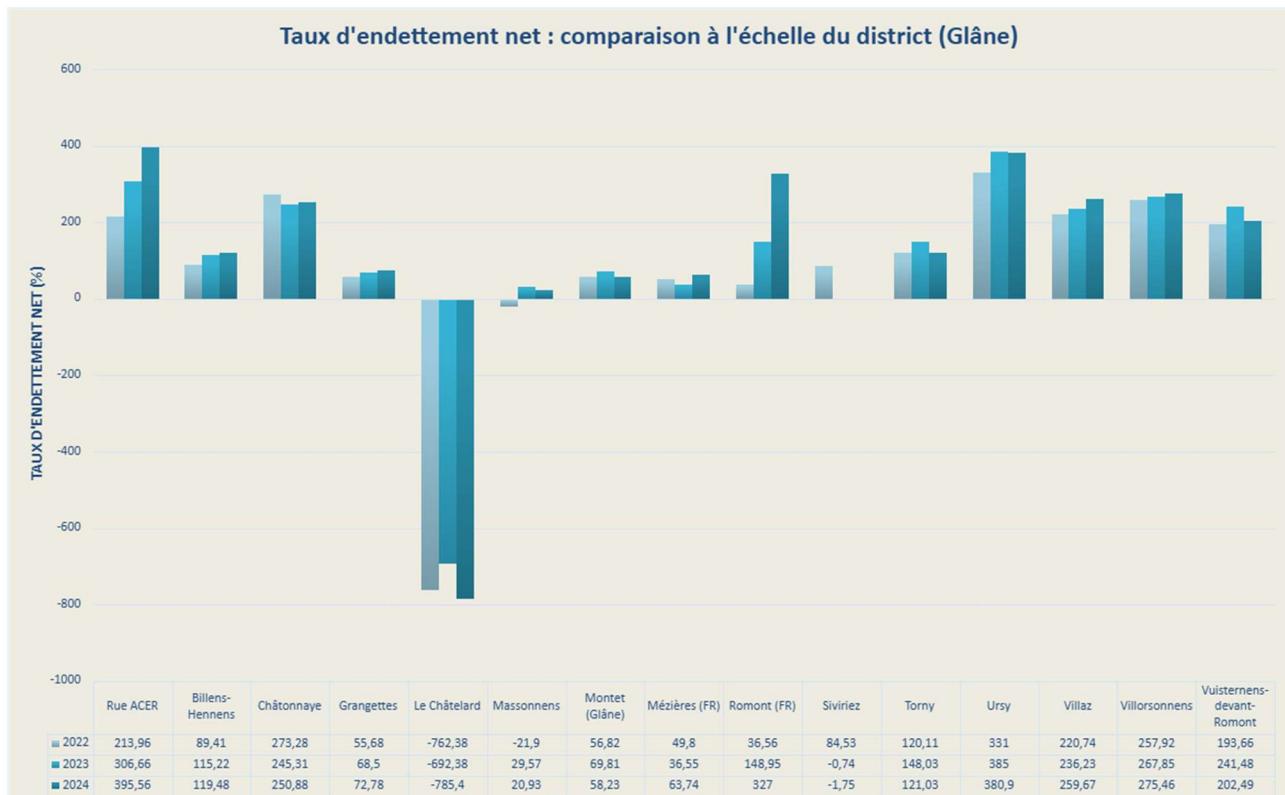
*Le résultat de l'exercice est représenté en bleu. Une valeur indiquée à gauche (entre parenthèses) indique un déficit. Et inversement, une valeur à droite indique un bénéfice.



2024 - Compte des investissements des communes de la glâne (investissement net)

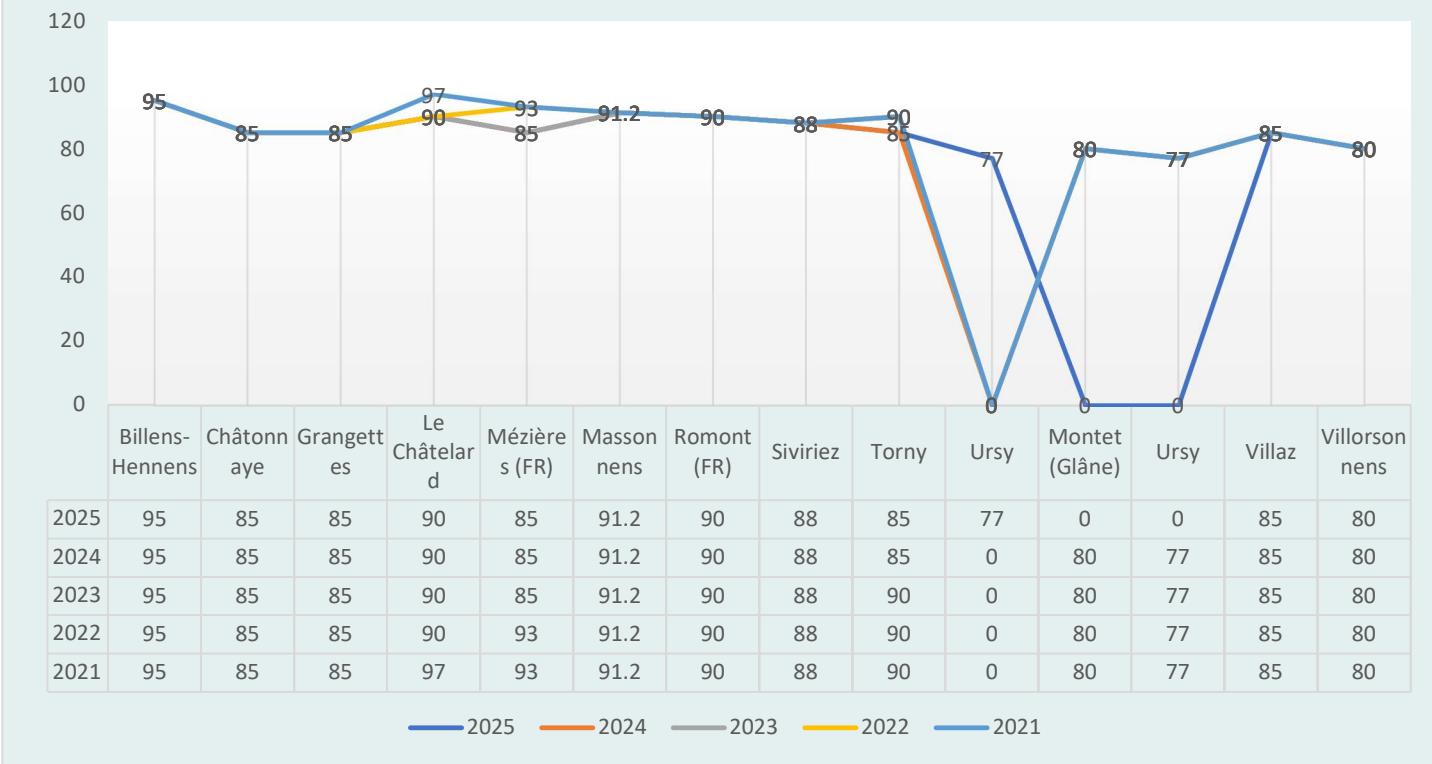


*L'investissement net correspond aux dépenses desquelles sont soustraites les recettes d'investissement. Ce qui explique notamment que certaines communes peuvent se retrouver avec un compte des investissement bénéficiaire (montant négatif).
NB : pour une analyse de l'effort d'investissement des ces communes, il faudra plutôt se référer aux indicatrices MCH2 et à la valeur des investissements bruts.





Variation du taux d'impôt (Revenu/Fortune) des communes glânoises -
2021 à 2025



Commentaire au budget 2026

Le présent document constitue un commentaire succinct et général du budget de résultat.

Des détails supplémentaires sont apportés en annexe, présentant des informations plus précises sur le contenu des lignes budgétaires.

Préambule

En amont des divers commentaires sur le budget présenté, il semble utile de relever certains éléments prépondérants à considérer dans l'interprétation des chiffres présentés dans ce budget de résultat.

- ❖ **Charges salariales** : dans le budget 2025, les comptes de charges salariales de nature 3010 incluaient les charges sociales dans le calcul effectué pour l'estimation budgétaire. A l'exception des comptes de l'ASGS.
La comparaison entre 2026 et 2025 ne peut donc se faire qu'après addition des comptes des classes de nature _3010_ à _3055_ (sauf ASGS).
- ❖ **Tarifs de l'AES** : adaptation des tarifs de l'AES pour financer le renforcement de l'équipe encadrante.
Pour les frais de garde, le tarif maximal augmente de 1.00¹ CHF/h.
Les frais de repas suivent quant à eux une augmentation de 0.50 CHF/repas².
¹ passant de CHF 7.50 à CHF 8.50 et CHF 8.80 à CHF 9.80, dès la rentrée scolaire 2026-2027
² passant de CHF 8.00 à CHF 8.50, dès la rentrée scolaire 2026-2027
- ❖ **Impôt sur le revenu et la fortune** : modification du taux d'impôt à 95.00% de la cote cantonale afin de tendre à l'équilibre budgétaire.
- ❖ **Contribution immobilière** : modification du taux d'impôt à 2.50 % afin de tendre à l'équilibre budgétaire.
- ❖ **Taxes déchets** : adaptation de la taxe de base à CHF 49.00 /habitant.
Et de la taxe d'utilisation pour les déchets ménagers à CHF 0.50 /kg.

Le budget de résultat 2026 est présenté en incluant ces différentes implications.



Modifications apportées au précédent budget

Compte de résultat

- **A la demande du Conseil général, les charges de transfert (charges liées)**, pour lesquelles la commune n'a que très peu de marge de manœuvre, voire aucune, ont été isolées des charges de fonctionnement pur. Celles-ci ont été regroupées dans un tableau dédié, disponible au chapitre 1.2.

- **Amortissement de la salle polyvalente de Promasens**

Cette lourde charge d'amortissement, découlant directement de la dissolution de l'*Association de communes pour une salle polyvalente à Promasens*, n'avait pas été intégrée lors de l'élaboration du budget 2025. Cet élément, qui avait échappé à la planification initiale, s'est dès lors retrouvé absent de la première version du budget 2026 présentée le 19 décembre 2025. Sa prise en compte permet désormais d'assurer une vision financière complète et conforme à la situation actuelle.

Montant impliqué : CHF 41'509.85

Cette charge d'amortissement grèvera annuellement les comptes communaux jusqu'en 2037, puis s'étendra jusqu'en 2054 pour une valeur de CHF 3'593.65.

- **Modification du taux d'impôt sur les personnes physiques (revenu/fortune)**

Initialement proposé à 89%, le conseil communal propose à présent un taux d'impôt à **95%**. L'estimation des revenus fiscaux a été ajustée en conséquence pour cette nouvelle version du budget.

Montant impliqué : CHF 438'000.-

Compte des investissements

- **Report des investissements**

Dans le cadre de la stratégie proposée par le Conseil communal pour stabiliser la situation financière des comptes communaux, les différentes lignes de budget du compte d'investissements qui présentent encore une autorisation de dépense accordée à l'exécutif communal (crédits d'engagement ou crédits complémentaires) mentionnent désormais si le Conseil communal projette, ou non, de reporter la dépense au-delà de l'exercice 2026.



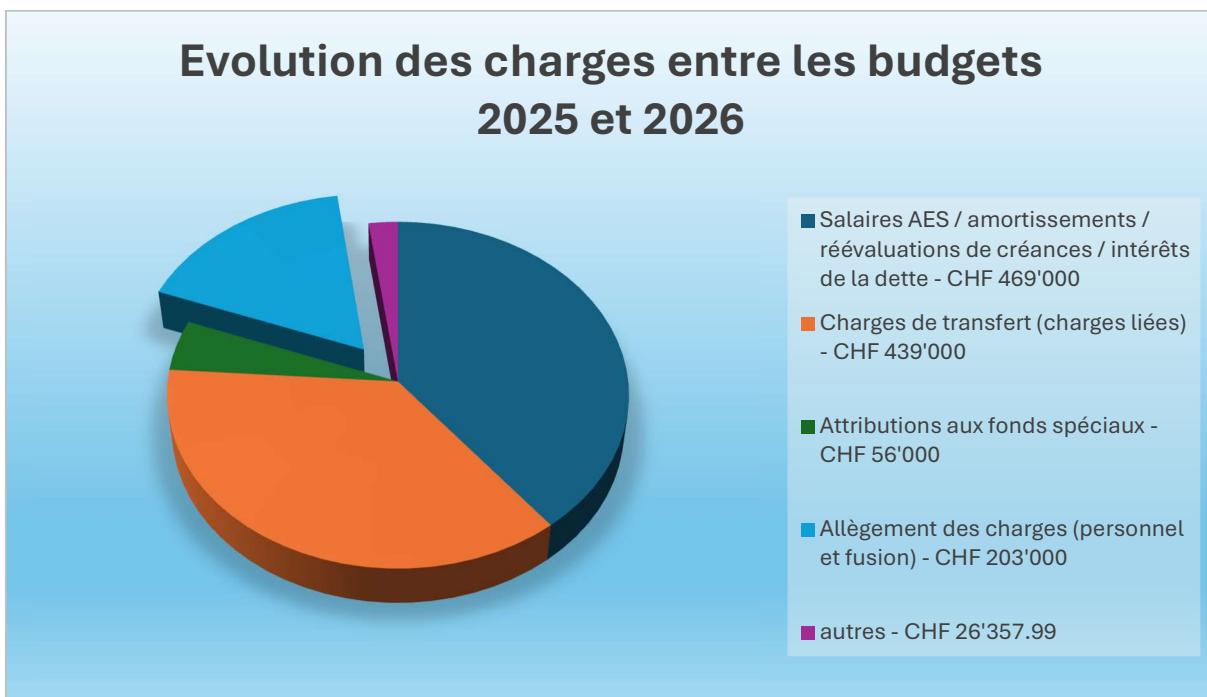
1. Commentaire sur les charges

Comptes concernés : _ .30 ._ à _ .39 ._

1.1 En général

Le budget du compte de résultats 2026 présente une hausse globale des charges par rapport au budget 2025 de **CHF 788'867.84**, provenant en grande partie des éléments suivants :

- Env. 469'000.- provenant de la hausse des charges de personnel pour le renforcement de l'AES (47'000.-), des charges d'amortissement (240'000.-), des réévaluations de créances (40'000.-) et des intérêts de la dette (100'000.-).
- Env. 439'000.- provenant de la hausse des charges transférées par le Canton sur les Communes (« charges liées »), notamment dans le secteur du social.
- Env. 56'000.- provenant des attributions au fonds spéciaux (FSMV et FSEC) et des divers remboursements de réserves assimilées au capital propre (Eau/Epuration/Déchets).
- Env. 203'000.- récupérés dans la baisse des charges de personnel (administration générale / service des finances) et les frais budgétisés en 2025 pour la fusion.



Constat :

La majorité des charges en hausse sont imputables aux charges de transfert, sur lesquelles la commune n'a pas ou très peu de large de manœuvre.



1.2 Les charges liées, un problème d'ordre structurel et difficilement compressibles

- Quels comptes sont concernés ?

BUDGET 2026			
Liste des charges liées (et analogues)			
<i>= charges pour lesquelles notre commune ne dispose pas ou très peu de marge de manœuvre</i>			

Compte	Libellé	Doit	Avoir
14	Questions juridiques	160 800.00	
1400.3133.00	DIGI-FR	7 800.00	-
1400.3612.00	AGR : Service officiel des curatelles	93 000.00	-
1400.3612.01	AGR : Frais de fonctionnement	60 000.00	-
15	Service du feu	126 000.00	
1500.3612.00	Participation au Secours Sud Fribourgeois - bataillon	126 000.00	-
16	Défense	1 500.00	
1621.3611.00	Dispositif sanitaire en cas d'évènements majeurs	1 500.00	-
21	Scolarité obligatoire	2 672 000.00	
2120.3611.00	Participation aux dépenses cantonales	883 000.00	-
2130.3612.00	Participation au cycle d'orientation	1 365 000.00	-
2130.3612.01	Frais financiers COG	364 000.00	-
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	60 000.00	-
22	Ecoles spécialisées	572 500.00	
2200.3611.00	Mesures pédago-thérapeutiques	19 500.00	-
2200.3611.02	Contributions pour cours (logopédie)	136 000.00	-
2200.3631.00	Participation aux écoles spécialisées	417 000.00	-
23	Formation professionnelle initiale	15 000.00	
2300.3611.00	Part au Service de la formation professionnelle cantonale	15 000.00	-
32	Culture, autres	5 000.00	
3229.3612.00	Participation Bicubic (saison culturelle)	5 000.00	-
34	Sport et loisirs	29 500.00	
3410.3612.02	Participation à la patinoire	28 500.00	-
3420.3636.00	Participation Passeport-vacances et camps	1 000.00	-
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 024 000.00	
4110.3611.00	Contribution aux coûts résiduels des soins	11 000.00	-
4120.3612.00	Participation aux frais d'immeubles administratifs (RSG)	156 000.00	-
4120.3612.01	Participation aux frais d'hébergement dans les homes (RSG)	282 000.00	-



4120.3612.02	Participation aux frais financiers (intérêts) - RSG	87 000.00	-
4120.3631.00	Participation subvention frais accompagnement pers. âgées	488 000.00	-
42	Soins ambulatoires	516 000.00	
4210.3612.00	Soins à domicile et aide familiale régionaux (RSG)	341 000.00	-
4210.3612.01	Participation aux indemnités forfaitaires régionales (RSG)	144 000.00	-
4220.3612.00	Participation communale aux ambulances (SSF)	31 000.00	-
43	Prévention	13 500.00	
4330.3611.00	Service dentaire cantonal	10 000.00	-
4330.3611.01	Clinique dentaire mobile	1 500.00	-
4330.3611.02	Information sexuelle	2 000.00	-
52	Invalidité	878 000.00	
5220.3631.00	Participation communale au financement des PC AI	93 000.00	-
5230.3631.00	Part. cantonale aux instit. spécialisée et aux handicapés	785 000.00	-
53	Vieillesse et survivants	148 000.00	
5320.3631.00	Participation communale au financement des PC AVS	129 000.00	-
5349.3612.00	Foyer de jour de la Glâne (RSG)	3 000.00	-
5350.3612.00	RSG - Senior's PLUS	16 000.00	-
54	Famille et jeunesse	238 000.00	
5410.3631.00	Financement des AF pour personnes sans activité lucrative	16 000.00	-
5451.3632.00	AGR : structures d'accueil de la petite enfance	222 000.00	-
55	Chômage	49 000.00	
5590.3631.00	Contribution des communes Fonds cantonal de l'emploi	49 000.00	-
57	Aide sociale et domaine de l'asile	300 000.00	
5720.3612.00	Part Service social ASGS matérielle	112 000.00	-
5720.3612.01	Part Service social ASGS fonctionnement	93 000.00	-
5720.3612.02	Part Service social ASGS repas à domicile	9 900.00	-
5790.3611.01	Subventions aux services sociaux spécialisés	13 100.00	-
5790.3612.00	Aide matérielle MIS du district	72 000.00	-
62	Transports publics	196 000.00	
6210.3611.00	Part. au fonds fédéral d'infrastructure ferroviaire	25 000.00	-
6220.3611.00	Part aux dépenses relatives au trafic régional	171 000.00	-
71	Approvisionnement en eau	11 300.00	
7101.3612.00	Participation aux frais de l'AGSO	5 300.00	-
7101.3612.01	Part au fonds de réserve de l'AVGG	6 000.00	-
72	Traitemennt des eaux usées	287 000.00	
7201.3612.00	Participation aux frais d'exploitation VOG	163 000.00	-
7201.3612.01	Participation aux frais financiers VOG	124 000.00	-
73	Gestion des déchets	58 000.00	
7303.3612.00	Participation à la déchetterie d'Oron	56 000.00	-
7303.3612.01	Participation SAIDEF - Oron	2 000.00	-
79	Aménagement du territoire	6 000.00	
7900.3612.00	Participation AGR pour le plan directeur régional	6 000.00	-
82	Sylviculture	11 000.00	
8200.3612.00	Syndicat améliorations foncières de Siviriez	1 000.00	-
8200.3635.00	Participation à la Corporation de triage forestier	10 000.00	-
84	Tourisme	37 500.00	



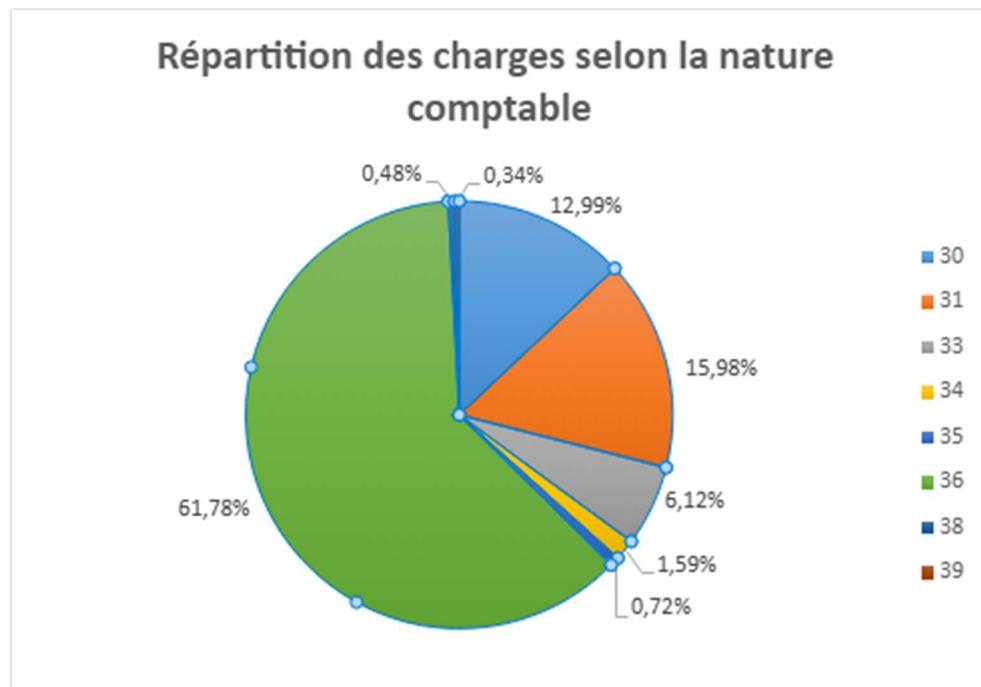
8400.3612.00	Cotisations AGR tourisme	28 000.00	-
8400.3632.01	Cotisation OT Moudon et Région	9 500.00	-
7 354 100.00			

RECAP

Compte	Libellé	Doit	Avoir
14	Questions juridiques	160 800.00	
15	Service du feu	126 000.00	
16	Défense	1 500.00	
21	Scolarité obligatoire	2 672 000.00	
22	Ecoles spécialisées	572 500.00	
23	Formation professionnelle initiale	15 000.00	
32	Culture, autres	5 000.00	
34	Sport et loisirs	29 500.00	
41	Hôpitaux, établissements médico-sociaux	1 024 000.00	
42	Soins ambulatoires	516 000.00	
43	Prévention	13 500.00	
52	Invalidité	878 000.00	
53	Vieillesse et survivants	148 000.00	
54	Famille et jeunesse	238 000.00	
55	Chômage	49 000.00	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	300 000.00	
62	Transports publics	196 000.00	
71	Approvisionnement en eau	11 300.00	
72	Traitemennt des eaux usées	287 000.00	
73	Gestion des déchets	58 000.00	
79	Aménagement du territoire	6 000.00	
82	Sylviculture	11 000.00	
84	Tourisme	37 500.00	
7 354 100.00			



- Quel poids ce type de charges pèse-t-il sur le total des charges du ménage ?



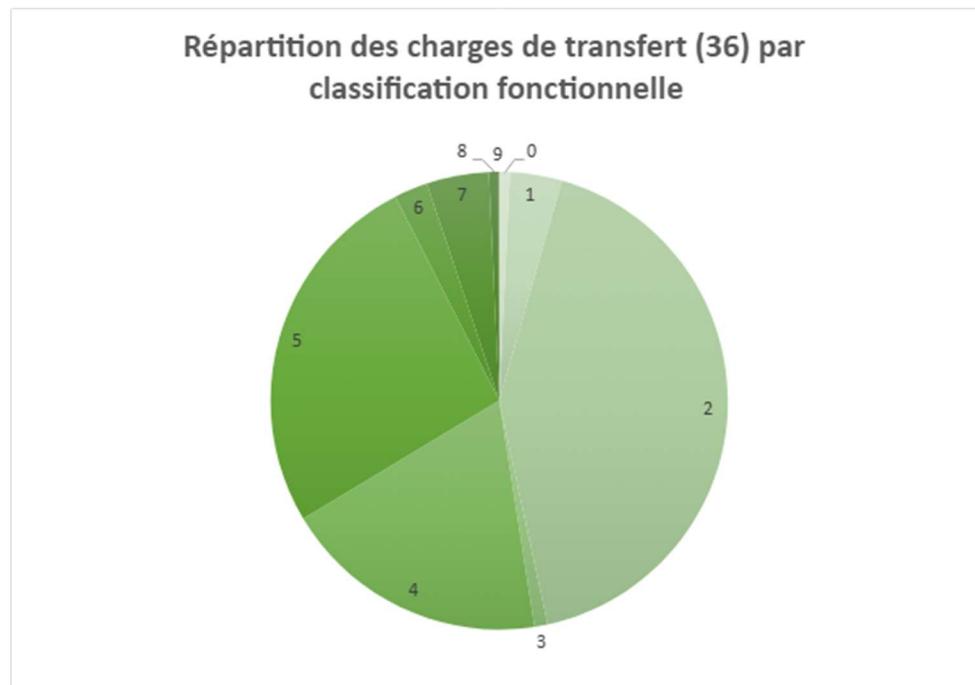
Nature	CHF	% / impôt PP
30	1 733 610,00	23,75%
31	2 133 130,00	29,22%
33	858 762,53	11,76%
34	212 000,00	2,90%
35	95 586,91	1,31%
36	8 246 254,80	112,96%
38	63 724,60	0,87%
39	46 000,00	0,63%

Constat :

En considérant un impôt sur les personnes physiques (revenu/fortune) à 100%, le total des charges imputables à la classe **36** (charges liées pour la grande majorité) **nécessite plus de 1 année de recettes fiscales** de cet impôt pour être couvertes, ce qui est un chiffre considérable.



- Que retrouve-t-on dans ces charges et dans quelles proportions?



	% / impôt PP
0 - Administration générale	61 000.00 0.84%
1 - Ordre et sécurité publics, défense	303 440.25 4.16%
2 - Formation	3 478 666.95 47.65%
3 - Culture, sport et loisirs	76 447.60 1.05%
4 - Santé	1 554 000.00 21.29%
5 - Prévoyance sociale	2 153 600.00* 29.50%
6 - Trafic et télécommunications	196 000.00 2.68%
7 - Protection de l'environnement et aménagement du territoire	363 100.00 4.97%
8 - Economie publique	55 000.00 0.75%
9 - Finances et impôts	5 000.00 0.07%
	112.96%

Constat :

La grande majorité des charges de transfert est liée au domaine de la **formation**, pour un total de CHF 3'478'666.95 pesant sur le budget communal. S'en suivent la **prévoyance sociale** pour CHF 1'624'000 (2'153'600-529'600), et la **santé** pour CHF 1'554'000.00. Pour rappel, les sources de financement majeures pour ces charges sont les impôts, puisque seules les classes 7101/7102/7301/7303 sont auto-financées directement par des taxes de redevance.

**total duquel il faut déduire la part correspondant à la comptabilité de l'ASGS intégrée aux comptes communaux (CR ASGS, répartie entre Rue et Ursy). On obtient ainsi la charge pour Rue.*



1.3 Détermination de la charge d'amortissements obligatoire (art. 44 al. 2 et 45 al. 3 LFCo / Art. 23 OFCO)

Le budget 2026 a nécessité une estimation des immobilisations à amortir courant 2026, en fonction des travaux en cours qui auront abouti en 2025, dont en voici un résumé :

2025 *objets dont l'amortissement débute ou se termine lors du passage à l'exercice 2025*

Immobilisations à amortir dès 01.01.2025		Amortissement annuel
Charges		
0290.3300.40	Travaux de réfection ex-local pompier [Auboranges]	2 542.80
	Terrasse HDV Rue [Rue]	11 495.85
3420.3300.60	Sentier didactique [Ecublens]	4 283.86 (20 ans)
6150.3300.10	En Champ-Collon	932.43
	Crédit d'étude Route du Moulin-Menhir [Auboranges]	1 566.80
	Eclairage publique LED commande à distance [Auboranges]	1 696.05
6150.3320.90	Concept sécurité [Ecublens]	4 277.95 (10 ans)
7101.3320.90	Mise en oeuvre des mesures du PIEP [Ecublens]	1 289.24
7201.3300.31	Contrôles séparatifs et intégration des raccordements privés [Rue]	500.63
7900.3320.90	PAL révision technique [Auboranges]	3 238.25
Produits		
7201.4660.70	Taxes de raccordement [Ecublens]	- 180.00
7201.4660.70	Contrôles sép./racc. privés - contrib. entreprises privées [Rue]	- 23.70 (25 ans)
	Taxes de raccordement de ménages privés (2024) [Rue]	- 53.20 (25 ans)



Immobilisations dont l'amortissement se termine au 31.12.2024

Amortissement annuel

Charges

Produits

7101.4660.70

Taxes de raccordement Enc. (2000) [Chapelle]

5 135.70

Total mouvement attendu dans les amortissements

36 702.66

2026 objets dont l'amortissement débute ou se termine lors du passage à l'exercice 2026

Immobilisations à amortir dès 01.01.2026

Amortissement annuel

Charges

0290.3300.40

Maison de commune Ecublens [Rue] 33 023.75

6150.3300.10

Rte d'arlens 23 [Rue] 7 462.23

Rte de Chapelle 23 Rue] 878.75

Rte des Echelettes 23 [Rue] 1 294.50

Rte des Chapelettes [Rue] 11 283.63

Rte de Villangeaux [Rue] 32 500.00

coûts estimés à 1'300'000

6150.3300.60

Nouveau véhicule voirie [Rue] 6 500.00

7101.3300.31

Liaison des réseaux EP Rue - Blessens [Rue] 5 613.26

7201.3300.31

Mise en séparatif du quartier Plein-Soleil [Rue] 13 750.00

coûts estimés à 1'100'000

Remplacement d'un collecteur EC - Route de Chapelle [Rue] 1 287.50

Protection contre les crues aux Melleyes [Rue] 1 699.42

Produits

6150.4660.10

Subv. Cantonales Rte d'Arlens - Campagne 2023 2 075.00

83'000 reçus en 2024

Subv. Cantonales Rte de Chapelle - Campagne 2023 250.00

10'000 reçus en 2024

Subv. Cantonales Rte des Chapellettes 6 425.00

257'000 selon budget

7201.4660.70

Taxes de raccordement de ménages privés (2025) [Rue] - 327.25

8'181.00 dans les comptes 2025

au moment du B26 (25 ans)

Immobilisations dont l'amortissement se termine au 31.12.2025

		Amortissement annuel
Charges		
7201.3320.90	Etablissement PGEE (2015) [Chapelle]	- 1 188.00
Produits		
7101.4660.70	Taxes de raccordement Enc. (2001) [Chapelle]	5 125.35
7201.4660.70	Taxes de raccordement Step (2001) [Chapelle]	336.55
	Total mouvement attendu dans les amortissements	127 989.69

2. Commentaire sur les produits

Comptes concernés : _40_ à _49_

2.1 En général

En ce qui concerne les produits, une différence majeure avec le budget 2025 provient de l'absence de l'aide financière cantonale pour la fusion, d'un montant de **CHF 586'800.00**. Celle-ci ne peut être reconduite au budget 2026, ce qui a pour effet d'accroître davantage le déficit budgétaire qui était déjà élevé pour 2025 (*CHF 726'301.00*). Sans l'effet de cette recette exceptionnelle, **le déficit de l'exercice 2025 budgétaire aurait atteint CHF 1'313'101.00**.

De manière plus générale, le budget de résultat 2026 a nécessité une modification des taux sur les revenus fiscaux, les taxes de déchets et les tarifs de l'AES. Ces différents ajustements ont comme effet de présenter un budget avec un montant global de produits en hausse de **CHF 1'249'891.57** par rapport à l'année 2025.

Voici ce que représente plus précisément cette hausse :

- 1'235'000.00 par la modification du taux d'impôt revenu/fortune à 95.00 %
- 395'000.00 par la modification du taux de la contribution immobilière à 2.50 %
- 22'000.00 par l'adaptation des recettes pour le fonctionnement de l'AES
- *La hausse des taxes déchets n'est pas à considérer ici. Ce chapitre étant autofinancé, il n'influence pas le résultat général du ménage communal.*



2.2 ESTIMATION DE L'IMPOT sur le revenu et la fortune des personnes physiques (méthode appliquée)

Comptes concernés : 9100.

Extrait de « Planification financière 2026-2030 »

Le rendement de l'impôt cantonal – une référence fiable

Le service cantonal des finances met à disposition des communes et des associations de communes des chiffres de référence qui servent à l'établissement des budgets et des planifications financières. Considérés comme des indicateurs fiables, ils sont mis à jour et communiqués chaque année. Pour la bonne compréhension du document, il faut préciser qu'il s'agit du montant facturé par le canton pour son impôt qui devient la référence « 100% ». Les taux d'imposition communaux sont fixés en pourcentage de cette valeur. Actuellement, notre commune facture un impôt qui se monte à 77% de celui qui est facturé par l'Etat. Lorsque le contribuable s'acquitte de CHF 1'000.00 au canton, il verse CHF 770.00 à la commune. Le potentiel fiscal disponible se retrouve donc dans cet espace plafonné à la valeur « 100 ». Il est également utile de préciser que ces chiffres relèvent de la réalité fiscale, entendu, des avis de taxation de l'exercice enregistré deux années plus tôt. À titre d'exemple, notons que la masse annoncée pour le budget 2026 ressort de la facturation cantonale établie en 2023. Le degré de fiabilité est donc élevé. Notre document présente ci-dessous le rendement fiscal des derniers exercices des anciennes communes.

Rendement de l'impôt cantonal des personnes physiques						
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Auboranges	1'561'000	1'390'000	3'171'000	1'005'000	930'000	1'159'523
Chapelle	705'000	700'000	803'000	819'000	891'000	866'843
Ecublens	1'006'000	965'000	1'042'000	1'073'000	1'040'000	1'195'665
Rue	3'776'000	3'805'000	3'954'000	4'028'000	3'821'000	4'245'828
Rue 2.0	7'048'000	6'860'000	8'970'000	6'925'000	6'682'000	7'467'859

Ce premier tableau fait état d'un rendement fiscal cantonal dépassant largement les 7 millions, en progression de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution est très importante et les indicateurs en notre possession ne permettent pas de l'expliquer.

On relèvera également des différences notables pour le secteur d'Auboranges qui passe de CHF 1'561'000 en 2020 à CHF 1'159'523 pour 2025 en ayant culminé à 3'171'000 en 2022. En revanche, les chiffres des trois autres localités sont plutôt stables.



Pour les besoins de la planification financière qui est en cours avec l'élaboration du budget 2026, le Conseil communal retient la moyenne des trois dernières années comme valeur de référence $(6'925'000+6'682'000+7'467'859) / 3 = \text{CHF } 7'024'953$ réindexée à **CHF 7'300'000**.

Pour une analyse plus pertinente, nous avons comparé le **rendement fiscal par habitant** pour toutes les communes de la Glâne. Le rendement est celui du canton à 100% pour l'année 2023 et les chiffres de la population sont ceux du 1^{er} janvier 2024. Il est réjouissant de constater que notre commune se positionne avec la moyenne la plus élevée par habitant, à savoir CHF 2'837.00. Cependant, lorsqu'il s'agit de charges liées, cet indicateur nous est défavorable.

Il est intéressant de constater que l'on peut trouver un lien direct entre la moyenne fiscale par habitant et le taux fiscal appliqué. Les communes dont le taux d'imposition dépasse 90% sont les plus mal loties dans le classement de la moyenne par habitant. Le critère de l'impôt à la source n'a pas été analysé dans notre document en raison de la faiblesse des chiffres.

Tableau 1 : Moyenne fiscale par habitant pour la Glâne

Communes	Rendement	Population	Moyenne/hb.	Taux fiscal
2097 Rue	7'468'000	2632	2'837	77
2114 Villorsonnens	4'034'000	1526	2'644	80
2115 Torny	2'852'000	1082	2'636	85
2102 Ursy	10'478'000	4025	2'603	77
2113 Vuisternens-dvt-Romont	5'948'000	2352	2'529	88
2079 Grangettes	536'000	212	2'528	85
2087 Mézières	2'840'000	1147	2'476	85
2117 Villaz	5'754'000	2347	2'452	85
2068 Châtonnaye	2'119'000	865	2'450	85
2099 Siviriez	6'249'000	2556	2'445	88
2063 Billens-Hennens	2'110'000	882	2'392	95
2086 Massonnens	1'409'000	606	2'325	90
2096 Romont	13'390'000	5891	2'273	90
2067 Le Châtelard	782'000	352	2'222	90

2.3 Contrôle de la méthode d'estimation par le service des finances

Le service des finances a effectué un autocontrôle de la méthode appliquée pour l'estimation du potentiel fiscal de la commune sur les personnes physiques, recette majeure du ménage commun.

Résultat du contrôle : *voir page suivante*

Conclusion :

Le point d'impôt estimé à **73'000.-** pour 2026 est confirmé par le contrôle et **semble donc fiable**.



2.4 Quel résultat espérer en fonction du taux d'impôt retenu ?

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE	1 436 000,00	235 000,00	1 358 000,00	200 000,00	1 370 509,85	200 000,00
1 ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE	467 000,00	119 000,00	475 000,00	110 000,00	481 000,00	114 000,00
2 FORMATION	4 465 000,00	4 651 000,00	451 000,00	4 664 000,00	4 720 000,00	4 781 000,00
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS	159 000,00	8 000,00	173 000,00	10 000,00	173 000,00	10 000,00
4 SANTÉ	1 527 000,00	10 000,00	1 555 000,00	10 000,00	1 746 000,00	10 000,00
5 PRÉVOYANCE SOCIALE	1 397 000,00	65 000,00	1 686 000,00	35 000,00	1 778 000,00	56 000,00
6 TRAFIC	755 000,00	18 000,00	877 000,00	35 000,00	932 000,00	38 000,00
7 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX	1 389 000,00	1 234 000,00	1 453 000,00	1 366 000,00	1 493 000,00	1 388 000,00
8 ÉCONOMIE PUBLIQUE	74 000,00	78 000,00	78 000,00	79 000,00	79 000,00	80 000,00
9 FINANCES ET IMPÔTS	7 854 000,00	9 434 000,00	9 434 000,00	9 555 000,00	9 662 000,00	9 775 000,00
résultat d'exploitation	11 669 000,00	9 903 000,00	12 301 000,00	11 671 000,00	12 620 509,85	11 825 000,00
	-	1 766 000,00	-	630 000,00	795 509,85	901 000,00
96 ADMINISTRATION FORTUNE ET DETTES	107 000,00	25 000,00	207 000,00	92 000,00	273 000,00	82 000,00
990 REVENUS NON VENTILABLES	-	1 122 000,00	-	491 000,00	491 000,00	491 000,00
	107 000,00	1 147 000,00	207 000,00	583 000,00	273 000,00	578 000,00
RESULTAT ANNUEL	11 776 000,00	11 050 000,00	12 508 000,00	12 254 000,00	12 893 509,85	12 403 000,00
	-	726 000,00	-	254 000,00	-	490 509,85
	89	12 508 000,00	11 816 000,00	12 893 509,85	11 965 000,00	13 173 000,00
		-	-	928 509,85	-	1 049 000,00
	90	12 508 000,00	11 889 000,00	12 893 509,85	12 038 000,00	13 173 000,00
	-	632 000,00	-	855 509,85	-	976 000,00
	91	12 508 000,00	11 962 000,00	12 893 509,85	12 111 000,00	13 173 000,00
	-	619 000,00	-	546 000,00	-	782 509,85
	92	12 508 000,00	12 035 000,00	12 893 509,85	12 184 000,00	13 173 000,00
	-	473 000,00	-	327 000,00	-	709 509,85
	93	12 508 000,00	12 108 000,00	12 893 509,85	12 257 000,00	13 173 000,00
	-	400 000,00	-	400 000,00	-	636 509,85
	94	12 508 000,00	12 181 000,00	12 893 509,85	12 330 000,00	13 173 000,00
	-	254 000,00	-	327 000,00	-	563 509,85
	95	12 508 000,00	12 254 000,00	12 893 509,85	12 403 000,00	13 173 000,00
	-	108 000,00	-	490 509,85	-	611 000,00
	96	12 508 000,00	12 327 000,00	12 893 509,85	12 476 000,00	13 173 000,00
	-	181 000,00	-	181 000,00	-	417 509,85
	97	12 508 000,00	12 400 000,00	12 893 509,85	12 549 000,00	13 173 000,00
	-	108 000,00	-	108 000,00	-	344 509,85
	98	12 508 000,00	12 473 000,00	12 893 509,85	12 622 000,00	13 173 000,00
	-	35 000,00	-	35 000,00	-	271 509,85
	99	12 508 000,00	12 546 000,00	12 893 509,85	12 695 000,00	13 173 000,00
	-	38 000,00	-	38 000,00	-	198 509,85
	100	12 508 000,00	12 619 000,00	12 893 509,85	12 768 000,00	13 173 000,00
	-	111 000,00	-	111 000,00	-	125 509,85
	101	12 508 000,00	12 692 000,00	12 893 509,85	12 841 000,00	13 173 000,00
	-	184 000,00	-	184 000,00	-	52 509,85
	102	12 508 000,00	12 755 000,00	12 893 509,85	12 914 000,00	13 173 000,00
	-	257 000,00	-	257 000,00	-	20 490,15
	103	12 508 000,00	12 838 000,00	12 893 509,85	12 987 000,00	13 173 000,00
	-	330 000,00	-	330 000,00	-	93 490,15
	104	12 508 000,00	12 911 000,00	12 893 509,85	13 060 000,00	13 173 000,00
	-	403 000,00	-	403 000,00	-	166 490,15
	105	12 508 000,00	12 984 000,00	12 893 509,85	13 133 000,00	13 173 000,00
	-	476 000,00	-	476 000,00	-	239 490,15
	106	12 508 000,00	13 057 000,00	12 893 509,85	13 206 000,00	13 173 000,00
	-	549 000,00	-	549 000,00	-	312 490,15
						192 000,00
						115 000,00
						3 000,00



3. Chapitres environnementaux

Comptes concernés : 7101... à 7303...

3.1 Approvisionnement en eau

Le compte de l'eau potable se porte bien. Si les chiffres budgétés pour 2026 se confirment, un **bénéfice** de **CHF 44'317.15** pourrait être réparti afin de rembourser la réserve de réévaluation négative et alimenter les fonds spéciaux pour *le maintien de la valeur à neuf* et *l'équilibre du compte*. Ceci tout en garantissant la couverture des charges à 100%.

3.2 Traitement des eaux usées

Pour ce chapitre le constat est le même. Le compte des eaux usées se porte bien. Si les chiffres budgétés pour 2026 se confirment, un **bénéfice** de **CHF 114'994.35** pourrait être réparti afin de rembourser la réserve de réévaluation négative et alimenter les fonds spéciaux pour *le maintien de la valeur à neuf* et *l'équilibre du compte*. Ceci tout en garantissant la couverture des charges à 100%.

3.3 Gestion des déchets

Affichant un **déficit** de **CHF 26'328.78**, le compte des déchets ne se porte pas aussi bien que le compte de l'eau et celui des eaux usées. Toutefois, la limite légale de couverture des charges à 70% étant atteinte, nous maintenons une situation saine au niveau de ce chapitre environnemental.

Afin que l'objectif communal de couverture des charges à 100% soit atteint, une légère adaptation des taxes communales doit être réalisée en 2026. Aussi, un prélèvement dans le *fonds spécial pour l'équilibre du compte* à hauteur de CHF 15'028.78 est prévu afin de modérer la hausse de cette taxe.



BUDGET 2026				
Tâches environnementales - attributions au capital propre affecté -				
Répartition du résultat				Comptes 2024
71 Approvisionnement en eau	44 317.15			72 850.77
FSMV	17 726.86	2/5		
FSEC	8 863.43	1/5		
Reserve réévaluation	17 726.86	2/5		
72 Traitement des eaux usées	114 994.35			31 262.52
FSMV	22 998.87	1/5		
FSEC	45 997.74	2/5		
Reserve réévaluation	45 997.74	2/5		
73 Gestion des déchets	-	26 328.78		1 417.91
FSMV	-	1/3		
FSEC	15 028.78	2/3		
Reserve réévaluation	11 300.00	10ans		
			Prélèvement	



4. Conclusions

Nous l'avons vu, l'exercice 2026 s'inscrit dans un **contexte économique particulièrement tendu**. Cette situation touche près de la moitié des communes de notre canton, mais ne doit cependant pas occulter l'état de notre propre situation. Notre commune présente un niveau d'endettement élevé, couplé à une capacité d'autofinancement très faible. Ces deux facteurs limitent fortement notre marge de manœuvre et imposent une vigilance soutenue. À cela s'ajoutent deux facteurs déterminants : la fusion de nos 4 communes, intervenue le 1er janvier 2025, et le changement de législature attendu à la fin avril 2026. Deux événements hautement perturbateurs qui renforcent l'urgence pour les organes législatifs et exécutifs de s'accorder dès maintenant sur une **stratégie commune** visant à stabiliser les finances communales, avant d'aborder cette année charnière.

Le Service des finances



ANNEXES



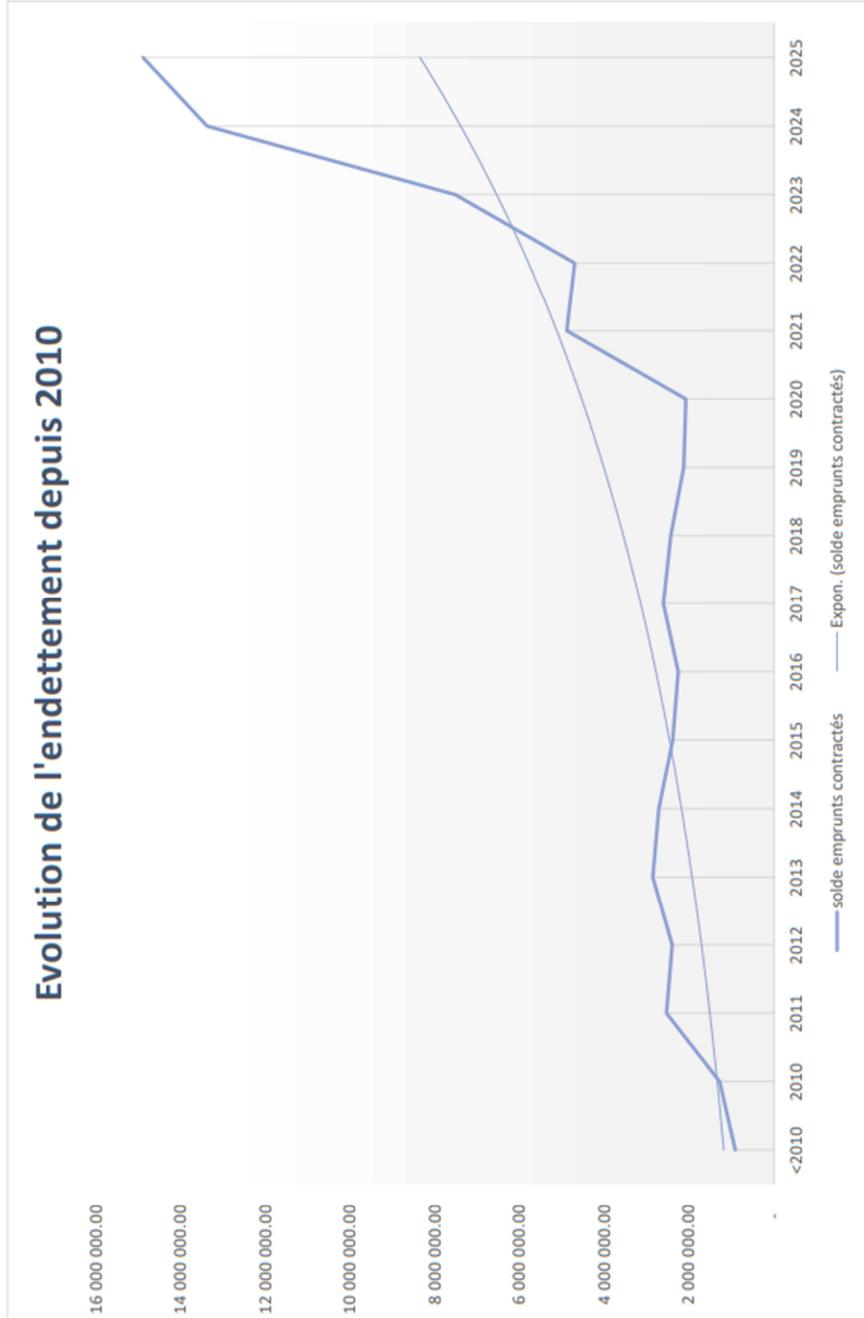
Budget 2026 - Compte de résultats à 3 niveaux

	Budget 2026	Budget 2025	%
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	1 733 610.00	1 853 900.00	-6.49%
31 Charges de biens et services, autres charges d'exploitation	2 133 130.00	2 066 200.00	3.24%
33 Amortissements du patrimoine administratif PA	858 762.53	615 200.00	39.59%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	95 586.91	66 300.00	44.17%
36 Charges de transfert	8 246 254.80	7 818 801.00	5.47%
39 Imputations internes	46 000.00	36 000.00	27.78%
Total des charges d'exploitation	13 113 344.24	12 456 401.00	5.27%
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	8 663 000.00	7 023 000.00	23.35%
41 Revenus régaliens et de concessions	-	-	
42 Taxes et redevances	1 884 700.00	1 720 000.00	9.58%
43 Revenus divers	-	-	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	15 025.78	-	
46 Revenus de transferts	1 723 004.14	1 730 100.00	-0.41%
49 Imputations internes	46 000.00	36 000.00	27.78%
Total des revenus d'exploitation	12 331 729.92	10 509 100.00	17.34%
RESULTAT DE L'ACTIVITE D'EXPLOITATION	- 781 614.32	- 1 947 301.00	-59.86%
34 Charges financières	212 000.00	107 000.00	98.13%
44 Revenus financiers	244 700.00	231 700.00	5.61%
RESULTAT PROVENANT DE FINANCEMENTS	32 700.00	124 700.00	-73.78%
RESULTAT OPERATIONNEL	- 748 914.32	- 1 822 601.00	-58.91%
38 Charges extraordinaires	63 724.60	36 800.00	73.16%
48 Revenus extraordinaires	547 361.65	1 133 100.00	-51.69%
RESULTAT EXTRAORDINAIRE	483 637.05	1 096 300.00	-55.88%
RESULTAT TOTAL, COMPTE DE RESULTATS	- 265 277.27	- 726 301.00	-63.48%



		Endettement - Commune ACER													
Compte de Bilan	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
avant 2010	735 000,00	648 000,00	600 000,00	552 000,00	504 000,00	456 000,00	408 000,00	360 000,00	312 000,00	264 000,00	216 000,00	168 000,00	120 000,00	72 000,00	24 000,00
20640.00															
20640.01	1 100 000,00	1 050 000,00	1 000 000,00	950 000,00	900 000,00	850 000,00	800 000,00	750 000,00	700 000,00	650 000,00	600 000,00	550 000,00	500 000,00	450 000,00	-
20640.02	518 800,00	462 300,00	443 800,00	399 800,00	368 800,00	343 800,00	318 800,00	293 800,00	268 800,00	243 800,00	215 800,00	193 800,00	168 800,00	143 800,00	118 800,00
20640.03	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	396 604,00	316 604,00	276 604,00	236 604,00
20640.04	400 000,00	344 000,00	316 000,00	288 000,00	260 000,00	232 000,00	204 000,00	176 000,00	148 000,00	120 000,00	92 000,00	64 000,00	36 000,00	8 000,00	-
20640.05	840 000,00	790 000,00	740 000,00	690 000,00	640 000,00	590 000,00	490 000,00	440 000,00	390 000,00	340 000,00	300 000,00	260 000,00	220 000,00	180 000,00	-
20640.06															
20640.07															
20640.08															
20640.09															
20640.10															
20640.11															
20640.12															
20640.13															
20640.14	436 000,00	422 454,55	408 909,10	395 363,65	381 818,20	368 272,75	354 727,30	341 181,85	327 636,40	314 090,95	300 545,50	287 000,00	278 000,00	269 000,00	260 000,00
20640.15															
20640.16															
20640.17															
20640.18															
20640.19															
20640.20	915 404,00	1 277 904,00	2 335 154,00	2 396 858,55	2 855 313,10	2 714 767,65	2 390 222,20	2 257 676,75	2 607 131,30	2 430 585,85	2 128 040,40	2 075 494,95	4 891 324,50	4 701 154,00	7 521 529,00
															14 893 904,00
															14 893 988,00

Evolution de l'endettement depuis 2010





BUDGET 2026

Ecart sensibles entre Budget 2025 et Budget 2026
nécessitants un commentaire

Commentaire général sur les charges salariales :

Comptes _3010_ à _3055_.

Dans le budget 2025, les comptes de charges salariales de nature 3010 incluaient les charges sociales dans le calcul effectué pour l'estimation budgétaire. A l'exception des comptes de l'ASGS. La comparaison entre 2026 et 2025 ne peut donc se faire qu'après addition des comptes des classes de nature _3010_ à _3055_ (sauf ASGS).

	Budget 2026	Budget 2025	Ecart pour 2026	%	Commentaire
0110.3132.00	Honoraires de l'organe de révision	8 000.00	15 000.00	- 7 000.00	-47%
0120.3000.00	Traitement et jetons du conseil communal	115 000.00	135 000.00	- 20 000.00	-15%
0210.3010.00	Salaires du personnel communal (finances)	149 000.00	220 000.00	-	
_3050 à _3055	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami. Cotisations patronales à l'assurance d'IM	24 340.00	-	46 660.00	-21%
0220.3010.00	Salaires du personnel communal (administration)	245 000.00	320 000.00	-	
_3050 à _3055	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin. Cotisations patronales à la Caisse de pension Cotisations patronales à l'assurance-accidents Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami. Cotisations patronales à l'assurance d'IM	40 320.00	-	34 680.00	-11%
0220.3110.00	Mobilier et appareils de bureau	1 000.00	6 000.00	- 5 000.00	-83%
0220.3113.00	Matériel informatique				
0220.3132.00	Projet de fusion ACER	-	30 000.00	- 30 000.00	-100%
0220.3134.00	Primes d'assurances de choses	11 000.00	3 500.00	- 7 500.00	214%
					Compte dédié uniquement à la période de fusion. Ce compte n'est donc plus utilisé en 2026.
					Les contrats de la commune nouvelle commune ont été revus et harmonisés.
					Ce chiffre correspond au nouveau contrat en vigueur dès le 01.01.2025.



0290.3010.01	Salaire du concierge	-	40 000.00	-	40 000.00				
<i>Frais de conciergerie de la Salle Polyvalente. Reclassement en nature comptable 3144, car il s'agit d'une prestation de tiers et non pas d'une prestation salariale. Voir 0290.3144.06</i>									
0290.3111.01	Installation d'optimisation énergétique	-	20 000.00	-	20 000.00	-100%			
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses	34 000.00	22 000.00		12 000.00	55%			
0290.3144.01	Entretien des bâtiments	36 000.00	44 000.00	-	8 000.00	-18%			
0290.3144.02									
0290.3144.03									
0290.3144.04									
0290.3144.05									
0290.3144.06	Conciergerie de la salle Polyvalente de Promasens	40 000.00		-	40 000.00	#DIV/0!			
0290.3320.90	Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles PA	-	12 000.00	-	12 000.00	-100%			
0290.3330.40	Amortissements planifiés des bâtiments PA	241 525.58	194 000.00		47 525.58	24%			
0220.4210.00	Emoluments administratifs	15 000.00	10 000.00		5 000.00				
0290.4470.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine administratif	104 000.00	165 000.00	-	61 000.00				
0290.4920.00	Imput. internes pour fermages, loyers (locaux AES et Mat.)	46 000.00	36 000.00		10 000.00	28%			
1620.3300.30	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	55 543.35	6 000.00		49 543.35				
<i>Inversion dans le degré de détail comptable .30 au lieu de .40</i>									

0290.3010.01	Salaire du concierge	-	40 000.00	-	40 000.00				
<i>Il ne s'agit pas d'une économie sur les charges mais bien d'un simple transfert dans le même chapitre du compte de résultat</i>									
0290.3111.01	Installation d'optimisation énergétique	-	20 000.00	-	20 000.00	-100%			
0290.3134.00	Primes d'assurances diverses	34 000.00	22 000.00		12 000.00	55%			
0290.3144.01	Entretien des bâtiments	36 000.00	44 000.00	-	8 000.00	-18%			
0290.3144.02									
0290.3144.03									
0290.3144.04									
0290.3144.05									
0290.3144.06	Conciergerie de la salle Polyvalente de Promasens	40 000.00		-	40 000.00	#DIV/0!			
0290.3320.90	Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles PA	-	12 000.00	-	12 000.00	-100%			
0290.3330.40	Amortissements planifiés des bâtiments PA	241 525.58	194 000.00		47 525.58	24%			
0220.4210.00	Emoluments administratifs	15 000.00	10 000.00		5 000.00				
0290.4470.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine administratif	104 000.00	165 000.00	-	61 000.00				
0290.4920.00	Imput. internes pour fermages, loyers (locaux AES et Mat.)	46 000.00	36 000.00		10 000.00	28%			
1620.3300.30	Amortissements planifiés, autres ouvrages de génie civil PA	55 543.35	6 000.00		49 543.35				
<i>Valorisation et imputation des locaux de la maternelle (voir compte 5452.3920.00), qui viennent s'ajouter au montant de 36'000.- correspondant à l'imputation interne pour l'AES.</i>									



Création d'un compte pour la participation du ménage communal aux activités récréatives (chapitre 2197). Cette charge passe du simple au double. Elle fluctue en fonction du nombre d'élèves de la commune inscrits au conservatoire.						
Frais de conciergerie de la Salle Polyvalente. Reclassement en nature comptable 3144, car il s'agit d'une prestation de tiers et non pas d'une prestation salariale. Voir 2170.3144.10						
<i>Il ne s'agit pas d'une économie de 20'000 sur les charges mais bien d'un simple transfert dans le même chapitre du compte de résultat</i>						
En revanche, la réévaluation des besoins sur ce poste budgétaire abouti à une augmentation des charges de CHF 8'500.-						
Principalement dû à l'augmentation des charges salariales pour le renforcement du personnel de l'Accueil extra-scolaire. Augmentation de la charge de CHF 40'050.-. Il faut également ajouter cela une réévaluation des coûts administratifs attribués à la structure AES (2186.3010.02). Augmentation de la charge de CHF 6'500.-.						

2120.3171.00	Participation communale aux activités scolaires récréatives	5 000.00	-	5 000.00	#DIV/0!
2140.3611.00	Participation aux dépenses du Conservatoire	60 000.00	35 000.00	25 000.00	71%
2170.3010.00	Salaires de conciergerie	19 500.00	48 000.00	28 500.00	
2186.3010.00	Salaires du personnel communal	295 150.00	248 000.00	47 150.00	19%
2186.3010.01	Salaire du concierge	62 000.00	60 000.00	2 000.00	3%
2186.3010.02	Salaire secrétariat	2 000.00	-	2 000.00	
2186.3050.00	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais admin.				
2186.3052.00	Cotisations patronales à la Caisse de pension				
2186.3053.00	Cotisations patronales à l'assurance-accidents				
2186.3054.00	Cotisations patronales caisse compensation pour alloc. fami.				
2186.3055.00	Cotisations patronales à l'assurance d'IM				
2186.4260.00	Participation des parents aux unités AES	260 000.00	240 000.00	20 000.00	8%
2186.4260.01	Participation des parents aux repas	62 000.00	60 000.00	2 000.00	3%
2196.3000.01	Jetons de la Commission de l'enfance	2 000.00	-		
2196.3010.00	Honoraires secrétariat DE	10 500.00	12 000.00	1 500.00	-13%
2196.3010.02	Honoraires secrétariat des écoles	26 500.00	36 000.00	9 500.00	-26%
2196.3100.00	Matériel de bureau	3 000.00	-	3 000.00	
2196.3113.00	Achat d'équipement informatique	15 000.00	3 500.00	11 500.00	329%
2196.3130.00	Internet + téléphones	7 000.00	600.00	6 400.00	1067%
2196.3131.02	Honoraires pour mise en soumission des transports scolaires	25 000.00	-	25 000.00	
2197.3171.01	Un détail plus précis à été apporté aux comptes	-	-	-	
2197.3171.02	Camp de ski				
2197.3171.03	Camp vert				
2197.4250.00	Recettes lots des écoles				
2197.4250.01	Recettes camp de ski				
2197.4250.03	Recettes camp vert				
2197.3612.00	Enseignement natation aux écoles primaires (COG)	7 000.00	-	7 000.00	

Autrefois budgété au poste 2197.3132.00, cet enseignement est à présent pris en charge par le COG et refacturé à la commune.

Soit une augmentation nette de : 7'000-5'000=2'000 (40%)



Ce compte a pour fonction d'équilibrer le chapitre 2197 en couvrant l'éventuel déficit de ces activités par le fond constitué au cours des exercices précédents (compte de bilan 29990.61).

Transfert de charges de l'Etat sur les Communes lié au projet de désenclavement Etat/Communes récemment adopté au niveau cantonal.

Valorisation et imputation des locaux de la maternelle (voir compte 0290.4920.00)

Fusion des comptes 6150.3101.00+02+05 en 6150.3101.00

Nouveau contrat avec le prestataire engagé.

Dont, notamment, les derniers investissements aboutis récemment :

- En Champ-Collon [ex-Rue] : **332.42 CHF**
- Crédit d'étude Route du Moulin-Mehir [ex-Auboranges] : **1'566.80 CHF**
- Éclairage publique LED commande à distance [ex-Auboranges] : **1696.05 CHF**
- Rte d'Arlens 23 [ex-Rue] : **7'462.23 CHF**
- Rte de Chappellette 23 [ex-Rue] : **878.75 CHF**
- Rte des Echelleottes 23 [ex-Rue] : **1'294.50 CHF**
- Rte des Chapelettes [ex-Chapelle] : **11'283.63 CHF**
- Rte de Villangeaux [ex-Ecublens] : **32'500 CHF**

Augmentation du prix de nos fournisseurs attendue.

Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025.

Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025.

Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application de l'adaptation du tarif proposé à **49 Fr/hab.**

Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application application de l'adaptation du tarif des déchets ménagers proposé à **0.50 Fr/kg.**

Réduction des honoraires liées au projet Valtraloc, car réduction du projet global.

Reprise des amortissements planifiés des 4 communes et début de l'amortissement pour la révision technique du PAL d'Auboranges.

Nouvelle charge liée

Réajustement selon les données récentes connues.

Chiffre obtenu par la reprise des données de la facturation 2025 et application du taux d'impôt proposé à **2.50 contre 1.50 en 2025.**

Retombées financières des emprunts contractés avant fusion.

Repartition avec patrimoine administratif (voir commentaire 0290.3144.01-05)

Repartition avec patrimoine administratif (voir commentaire 0290.4470.00)

Résultat de l'harmonisation des différentes méthodes appliquées dans les 4 communes jusqu'en 2031, année d'épuisement de la réserve (10 ans).

2197.4898.00	Prélèvement sur la réserve d'exploitation ACER	44 900.00	-	44 900.00
5220.3631.00	Participation communale au financement des PC AI	222 000.00	-	222 000.00
5320.3631.00	Participation communale au financement des PC AVS			
5452.3920.00	Imput. internes pour fermages, loyer [loyers des locaux]	10 000.00	-	10 000.00
6150.3101.00	Achat de matériel divers édilité	10 000.00	6 000.00	4 000.00 67%
6150.3141.02	Service hivernal et protection	70 000.00	85 000.00	- 15 000.00 -18%
6150.3300.10	Amortissements planifiés, routes et voies de communication	271 906.98	140 000.00	131 906.98 94%
7101.3105.00	Achats d'eau pour revente	240 000.00	220 000.00	20 000.00 9%
7201.4240.00	Taxes de base	280 000.00	230 000.00	50 000.00 22%
7201.4240.01	Taxes d'utilisation	260 000.00	200 000.00	60 000.00 30%
7301.4240.00	Taxe de base	90 000.00	85 000.00	5 000.00 6%
7301.4240.01	Taxe d'utilisation	103 000.00	76 000.00	27 000.00 36%
7900.3132.00	Honoraires des urbanistes	12 000.00	20 000.00	- 8 000.00 -40%
7900.3320.90	Amortissements planifiés, autres immob. incorporelles PA	38 470.73	14 700.00	23 770.73 162%
8506.3612.00	AGR : promotion de l'économie régionale	4 000.00	-	4 000.00
9100.3181.00	Perdes sur créances effectives SCC	50 000.00	10 000.00	40 000.00 400%
9100.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques - année fiscale	6 935 000.00	5 700 000.00	1 235 000.00 22%
9100.401.00	Impôts sur fortune personnes physiques - année fiscale			
9101.4021.00	Contribution immobilière - année fiscale	915 000.00	520 000.00	395 000.00 76%
9610.3401.00	Intérêts passifs des engagements financiers	200 000.00	100 000.00	100 000.00 100%
9630.3430.40	Entretien des bâtiments (PF)	5 000.00	-	5 000.00
9630.4430.00	Revenu locatif des bâtiments du patrimoine financier	77 000.00	-	77 000.00
9900.4895.00	Prélèvement sur la réserve de réévaluation du PA	491 161.65	535 000.00	43 838.35 8%